

1. ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Le directeur de la Sécurité régionale remplit désormais les fonctions du responsable de l'immeuble pour l'édifice Lester B. Pearson. L'autorité responsable de l'immeuble est chargée de veiller à l'établissement et à la mise en oeuvre des mesures d'urgence par rapport à l'immeuble et, en situation d'urgence, tous les employés relèvent de son autorité.

Le chef de la Sécurité pour l'Amérique du Nord (ISRG) agit à titre de Chef de l'organisme de secours en cas d'incendie pour l'immeuble. Celui-ci est responsable des opérations relatives à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) durant toute situation d'urgence.

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) est chargée de la mise en application des plans et mesures d'urgence établis dans une situation d'urgence. En cas d'urgence, les membres de l'OMU, qui se compose de bénévoles des diverses directions au sein de l'édifice Lester B. Pearson, sont responsables, chacun à son étage, de tous les occupants de l'immeuble.

Une équipe d'agents de secours d'étage, habilitée à donner des directives claires et à fournir une assistance spéciale en cas de besoin, sera postée à chaque étage. Une liste du personnel de l'organisme de secours pour chaque étage est affichée à côté des escaliers de secours de cet étage. Tous les occupants de l'immeuble doivent prendre connaissance des noms, emplacements de travail et numéros de téléphone des membres de l'OMU de leur étage. En cas d'urgence, on reconnaîtra les membres de l'OMU d'après le casque de sécurité qu'ils portent.

Les employés qui désirent offrir leurs services à titre de membre de l'Organisation des mesures d'urgence sont priés de communiquer avec leur agent de secours d'étage. Ces personnes recevront la formation nécessaire et disposeront du matériel requis pour s'acquitter des tâches qui leur seront attribuées.